



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

luzerne

Question écrite n° 114991

Texte de la question

M. Rémi Delatte attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la luzerne. Les surfaces de luzerne diminuent chaque année passant d'un million d'hectares en 1970 à 320 000 aujourd'hui et ceci du fait d'une modification des règles de la politique agricole commune qui dilue ses soutiens. Or cette plante fourragère principalement destinée à l'alimentation animale possède des atouts environnementaux exceptionnels. La luzerne est très économe en engrais et nécessite peu de pesticides. Il souhaiterait connaître les engagements du Gouvernement en faveur du maintien de la production de la luzerne.

Texte de la réponse

Dans le cadre du compromis global adopté par le conseil des ministres de l'agriculture du 20 novembre 2008, un découplage de l'aide européenne a été décidé, qui prend effet en 2012. Conscient que ce découplage comporte un risque de désengagement de la production, le ministre chargé de l'agriculture avait indiqué, lors de l'annonce des choix français de la mise en oeuvre du bilan de santé de la PAC, que les surfaces de luzerne destinées à la déshydratation pourraient intégrer à partir de l'année 2012 le régime de soutien à la production de protéines végétales, notifié dans le cadre de l'article 68 du règlement « bilan de santé ». Faisant suite à cet engagement, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire a récemment notifié dans ce cadre à la Commission européenne une mesure spécifique à hauteur de 8 Meuros pour la production de luzerne destinée à la déshydratation. Ce dispositif est actuellement en cours d'expertise par la Commission européenne. Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire reste très attaché à assurer la pérennité de ce secteur, dont l'intérêt économique, social et environnemental n'est plus à démontrer.

Données clés

Auteur : [M. Rémi Delatte](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114991

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 7929

Réponse publiée le : 30 août 2011, page 9348